

Article 31 du Règlement

banquiers canadiens s'est engagée publiquement devant le comité à ce sujet.

Je félicite le ministre d'État chargé des Petites entreprises qui a beaucoup travaillé et qui a fait preuve d'enthousiasme et d'optimisme face aux modifications proposées à la loi. Je surveillerai avec grand intérêt notre communauté financière pour voir si elle fait preuve du même enthousiasme que le ministre.

* * *

[Français]

LES TAXES SUR LES PRODUITS DU TABAC

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, plusieurs détaillants et distributeurs en alimentation de mon comté m'ont fait part, la semaine dernière, des difficultés économiques auxquelles ils font face suite à la prolifération de la contrebande de cigarettes.

En augmentant les taxes sur les produits du tabac, le gouvernement conservateur a non seulement nui à l'économie québécoise, mais il a créé un véritable réseau de distribution parallèle. Ainsi, ce qui se voulait un incitatif à la limitation de la consommation de cigarettes et à la réduction des effets sur la santé est devenu le cauchemar des détaillants et de nombreux travailleurs et travailleuses. À preuve, le Québec a perdu 5 900 emplois depuis janvier 1991 et ces distributeurs et détaillants ont essuyé des pertes de revenus de plus de 150 millions de dollars en 1992. À cela s'ajoutent les quelque 500 millions de dollars en pertes de revenus et de taxes pour les gouvernements fédéral et provincial, sans compter la hausse des vols qualifiés reliés aux cigarettes et les coûts additionnels relatifs à la prise en charge des chômeurs et aux fermetures d'usines.

À la lumière de ces retombées néfastes, je demande au gouvernement de revoir la taxation excessive sur les produits du tabac dans le prochain budget fédéral.

* * *

• (1410)

[Traduction]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, le mois dernier, j'ai eu le plaisir d'assister à un colloque sur la Loi sur les jeunes contrevenants dans ma circonscription. Ont également participé un jeune contrevenant, un juge d'un tribunal juvénile, un avocat de la défense, un avocat de la Couronne, un policier et deux personnes qui travaillent avec les jeunes contrevenants dans un établissement de détention.

Ce colloque a été très enrichissant. Il a de plus donné l'occasion à la centaine de participants de discuter des points forts et des points faibles de la Loi sur les jeunes

contrevenants. Nous avons également entendu parler des ressources affectées à la réhabilitation des jeunes contrevenants.

Parmi les modifications proposées à la Loi sur les jeunes contrevenants, on compte la divulgation de plus de renseignements sur les jeunes contrevenants, l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale et l'ajout de l'option de la libération conditionnelle et de la sentence suspendue.

Je voudrais remercier Pat Fowler, d'Ajax, d'avoir organisé ce colloque fort instructif, l'école secondaire Archbishop Dennis O'Connor, d'avoir mis ses locaux à notre disposition, et les nombreux citoyens d'Ajax, d'y avoir participé.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, en 1988, la société Du Pont du Canada a établi une politique visant à éliminer la production de CFC le plus tôt possible. De nouvelles techniques ont maintenant été mises au point et des produits de remplacement des CFC sont maintenant disponibles en quantité suffisante. L'élimination des CFC et l'adoption progressive de produits de remplacement sont assez avancées partout dans le monde. Nous appuyons toutes les décisions qui peuvent accélérer la transition.

La société Du Pont du Canada a annoncé la semaine dernière qu'elle avait cessé de produire des CFC à son usine de Maitland dans ma circonscription. Comme la couche d'ozone au-dessus du Canada était plus mince que jamais la semaine dernière, tous les Canadiens seront heureux d'apprendre que cette société a mis fin à la production de CFC à Maitland pour se tourner vers la production de produits de remplacement.

Je félicite la société Du Pont du Canada, parce qu'elle a non seulement respecté le protocole de Montréal relativement à la production de CFC, mais qu'elle a même dépassé ses exigences. L'amincissement de la couche d'ozone est l'une des principales causes du cancer de la peau. Du Pont a réagi en prenant cette décision, et je suis sûr que tous les Canadiens lui souhaitent de réussir dans ses projets consistant à mettre au point des produits pouvant remplacer les CFC.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, une bonne nouvelle n'attend pas l'autre sur la scène économique.

La semaine dernière, j'ai porté à votre attention le volume record des exportations canadiennes pour 1992, dont la valeur totale a dépassé les 150 milliards de dollars. Cette semaine, la bonne nouvelle est que les ventes au